



GARANTIE 1 AN !



Le bois est un matériau naturel évoluant tout au long de son existence et pouvant parfois subir des altérations non désirées. C'est pourquoi, COQUE EN BOIS vous propose une garantie d'un an pour seulement 2,99€ vous permettant à tout moment de remplacer un article !

I - LES CONDITIONS DE LA GARANTIE

I - 1 - Pour souscrire à la garantie le client doit impérativement s'acquitter de la somme de 2,99€ TTC en plus de sa commande initiale.

I - 2 - La garantie ne couvre pas la totalité de la commande réalisée par le client, mais seulement le produit au quel il est associé.

I - 3 - La garantie est valable durant 365 jours à compter de la date d'achat.

I - 4 - La garantie donne lieu à un remplacement et non à un remboursement du produit.

I - 5 - La garantie ne peut être utilisée qu'une seule fois lors de cette période d'un an.

I - 6 - Pour faire valoir la garantie auprès de la marque COQUE EN BOIS, le client devra signaler la nature des problèmes rencontrés sur le produit (photo à l'appui) tout en spécifiant le numéro de commande attribué à l'adresse suivante : contact@coque-en-bois.fr

I - 7 - Le client devra retourner à ses frais le produit en question à l'adresse postale suivante : **ALTITUDE 1753, 10 RUE DES ALLIES, 43200 YSSINGEAUX**

I - 8 - COQUE EN BOIS s'engage à retourner le produit de remplacement, dans les 10 jours suivant la réception du produit défectueux, sans frais supplémentaires pour le client.

I - 9 - Si l'une des conditions ci-dessus n'est pas respectées, COQUE EN BOIS se réserve le droit de refuser la demande du client de faire valoir sa garantie.

II - NE SONT PAS PRIS EN COMPTE PAR LA GARANTIE

II - 1 - L'usure dû à une utilisation quotidienne du produit tel que les chocs ou les rayures.

II - 2 - L'aspect purement esthétique du produit peut être différent du produit présenté sur le site internet www.coque-en-bois.fr. Le bois étant un matériau naturel, la variation des veines et la non-homogénéité des essences ne constitue pas une raison valable de faire valoir la garantie.

II - 3 - Les écrans en verre trempé ne sont pas couverts par cette garantie.